L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 6 JUILLET 1838.

INCENDIE—Le feu s'est déclaré hier à minuit dans le magasin de MM. Kokernot, à l'encoignure des rues St-Louis et Levée; l'incendie que l'on supposait avoir été de suite arrêté par les prompts secours des pompiers, s'est de nouveau développé dans le même endroit, vers les 4 heures du matin, et s'est étendu dans le magasin de fayence de M. Sabatier, où ses ravages ont été assez considérables; la bâtisse a été entièrement consumée, et les marchandises brisées en grande partie. Le feu s'est déclaré, dit-on, dans un tas de barbe espagnole qui se trouvait dans le grenier du magasin occupé par MM. Kokernot. Comme d'ordinaire, les compagnies d'assurances sont les seules victimes!!!

Un passager arrivé hier au soir à bord du steamer Teche, du Natchitoches, nous a assuré (ce que du reste nous savions déjà) qu'il n'y avait aucun doute sur la majorité qu'obtiendrait M. Roman dans les trois paroisses; c'est-à-dire Natchitoches, Rapides et Alexandrie.

VOICI LES RETOURS QUE NOUS AVONS OBTENUS JUSQU'A PRESENT.

Nouvelle Orléans—1re Municipalité

GOUVERNEUR
D PRIEUR 719
A B ROMAN 543
Majorité de Prieur 176

REPRESENTANS AU CONGRES
E D WHITE 687
JOHN SLIDELL 557
Majorité de White 130

SENATEURS D'ETAT
ALBERT HOA 790
D F BURTHE 459
Majorité de Hoa 331

REPRESENTANS DE L'ETAT
WM DEBUYS 570
L U GAIENNIE 538
W C C CLAIBORNE 622
A W PICHOT 586
G K ROGERS 553
H LOCKET 523
C M CONRAD 617
B MARIGNY 694
E A CANON 720
E MONTEGUT 679
P TULANE 562
D AUGUSTIN 648
ARMITAGE 601
J M KENNEDY 687

PAROISSE ST. BERNARD.
GOUVERNEUR
DENIS PRIEUR 170
A. B. ROMAN 114
Majorité de Prieur 56
REPRESENTANT AU CONGRES
JOHN SLIDELL 147
E. D. WHITE 137
Majorité de Slidell 10
REPRESENTANS A LA LEGISLATURE
ARTHUR FORTIER (élu) 143
ADOLPHE DUCROS 127

PAROISSE JEFFERSON
DENIS PRIEUR 104
A. B. ROMAN 223
Majorité de Roman 119
REPRESENTANS AU CONGRES
E. D. WHITE 227
JOHN SLIDELL 23
Majorité de White 204
REPRESENTANS A LA LEGISLATURE
ISAAC C. PRESTON (élu) 163
KENNER 117

PAROISSE ST JEAN BAPTISTE
D. PRIEUR 93
A. B. ROMAN 132
Majorité de Roman 39
REPRESENTANS AU CONGRES
E D WHITE 104
JOHN SLIDELL 117
Majorité de Slidell 13
REPRESENTANS A LA LEGISLATURE
CHENNETT 108
CARLOS GARCIA (élu) 117

PAROISSE ST. CHARLES
GOUVERNEUR
D PRIEUR 54
A B ROMAN 29
Majorité de Prieur 25
REPRESENTANS AU CONGRES
JOHN SLIDELL 54
E. D. WHITE 26
Majorité de Slidell 28
REPRESENTANS A LA LEGISLATURE
BASILE TREPANIER élu

PAROISSE DE ST. TAMMANY
A B ROMAN 113
D PRIEUR 107
Majorité de Roman 6
POUR LE CONGRES.
W CHINN 163
LAWSON 50
Majorité de Chinn 113
REPRESENTANS A LA LEGISLATURE
A COUSIN (élu) 128
McDONALD 90

PAROISSE DE WASHINGTON
D PRIEUR 87
A B ROMAN 166
Majorité de Roman 79

PAROISSE STE. HELENE
D PRIEUR 175
A B ROMAN 130
Majorité de Prieur 45

RÉCAPITULATION.	PRIEUR	RÉCAPITULATION. ROMAN
St Bernard	170	114
Jefferson	104	223
St. Jean Baptiste	93	132
St. Charles	54	29
St Tammany	107	113
Washington	87	166
Ste Hélène	175	130

Total de Prieur 790 Total de Roman 907

Majorité en faveur de M. Prieur en y incluant la première municipalité, 59 voix

D'après ce résultat nous n'avons aucun doute que M. Roman obtiendra au moins 200 voix de majorité à la Nouvelle-Orléans.

☞Le rapport publié dans le Courrier sur les retours de la Paroisse Livingston et qui donnent 170 votes de Majorité à M. Prieur est tout à fait incorrect. Les votes se balanceront à peu de chose près.

Nous recevons à une heure avancée les retours des paroisses suivantes:

ASSOMPTION
GOUVERNEUR
D. PRIEUR 221
A B ROMAN 99
CONGRES
J SLIDELL 194
E D WHITE 104
SENAT
KENNER 237
DUFFEL 86

IBERVILLE
D PRIEUR 184
A B ROMAN 147
CONGRES
CHINN 177
LAWSON 151
LEGISLATURE
ESTEVAN 188
LABAUVE 150
BUTLER 141
HIRIART 177

OUEST BATON ROUGE
A B ROMAN 147
D PRIEUR 69
CONGRES
CHINN 193
LAWSON 15
LEGISLATURE
LABAUVE 104
HIRIART 102
PITAU 109
CLARK 99

DU VOTE UNIVERSEL.

Les journées d'élection ont présenté le spectacle d'une agitation plus grande que jamais; et l'on a même eu à redouter que l'effervescence des esprits ne causât quelque trouble. Plusieurs personnes y avaient trouvé motif pour s'élever contre le gouvernement populaire; mais, à tout prendre, nos institutions fondamentales sont tellement solides; elles sont tellement enracinées chez tous les bons esprits; que la raison publique l'emporte toujours sur la déraison des partis. Depuis quelques mois on guerroie, et deux partis en présence cherchent à prévaloir l'un sur l'autre. Chaque jour, une nuée de journaux se répandaient, les citoyens, suivant leur opinion, se ruaient sur les uns ou sur les autres; et c'est une question que de savoir si la polémique a servi à former l'opinion, ou si l'opinion toute faite n'a fait que saisir le côté de la question vers lequel elle inclinait d'avance! La discussion a été chaude, et l'on s'y est bien plus occupé des personnes que des choses! Cependant, une grande révolution s'opérait d'elle même dans la constitution de la Louisiane, et le vote universel s'y infiltrait, au moyen des subterfuges adoptés pour faire triompher l'un ou l'autre des candidats; car, la justice veut que l'on avoue que, s'il y a eu faute à admettre le vote d'une foule d'individus acquéreurs collectifs d'une terre des E.-U., cette faute est commune aux deux partis! Nous disons: s'il y a eu faute, parce que la question du vote universel est par ses conséquences beaucoup plus importante qu'on ne le pense communément; effectivement ce qui, pour d'autres Etats, semble n'être qu'une conséquence naturelle du droit de citoyen, embrasse ici de tout autres rapports, et renverse positivement toutes les garanties que la convention avait cru devoir donner à l'ancienne population, pour la conservation de certains droits réservés par le traité de cession.

Au moyen du vote universel, l'expression de la volonté de tous serait certainement plus réelle, et le gouvernement plus réellement populaire. Mais, l'affluence d'une population étrangère aux mœurs et aux usages des Louisianais entraînera nécessairement la ruine de la prépondérance que conservait encore l'ancienne population; et, dès qu'elle perd la majorité, elle doit désormais prendre son parti sur certaines sympathies, sur certaines façons de voir, qui se confondront d'elles mêmes avec les mœurs de la nouvelle majorité.

Ce n'était pas ainsi cependant que l'entendaient les premiers promoteurs du vote sur propriété collective; mais, la planche une fois mise, il est impossible de faire rétrograder la foule! C'est maintenant un fait accompli; et la nécessité, qui toujours fait loi, doit désormais donner une nouvelle direction à l'esprit public. Cette nécessité d'ailleurs, gravitait toujours vers une homogénéité dont le terme restait il est vrai indéfini, mais dont maintenant l'époque est connue [illegible]. C'était du temps qu'on l'attendait, c'est par une [illegible] accidentelle qu'elle s'est accomplie! C'est ainsi que juillet a enfanté sous sa révolution toute populaire; et, tandis que l'on s'échauffait à faire prévaloir une nomination individuelle, un grand fait s'accomplissait, sans que les acteurs du drame s'en doutassent le moins du monde. On avait jusqu'ici, par une politique prudente, à ce que l'on pensait du moins, toujours repoussé l'idée d'une convention; et le principal motif en était sans contredit le vote universel. Voici que sans convention, sans querelles, sans secousses, le vote universel s'est introduit dans la Louisiane, contre la lettre et l'esprit de sa constitution; mais à la faveur d'une toute petite prérogative insignifiante jetée comme un grain d'encens à la face du gouvernement général, par de bonnes gens qui n'y voyaient pas plus loin! En vertu de *l'ordonnance de décembre*, annexe de la constitution, tout acquéreur d'une terre nationale est exempt de taxes pendant cinq ans; et en vertu de la 8me. section de l'art. 2, tout homme qui aura acquis des terres du congrès aura droit de voter, s'il est citoyen des E. U., après une résidence d'une année avant l'élection. Il est vrai qu'il reste une question à résoudre, qui nous semblerait mériter d'être agitée devant la Cour Suprême, pour s'assurer si l'extension donnée au titre d'acquéreur n'est pas outrée. En effet, les infiniment petits, sont-ils taxables? Et une terre, quelle que soit d'ailleurs son étendue, ne cesse-t-elle pas, par une subdivision infinie, d'être une propriété taxable après cinq ans! Cent acres de terre, subdivisés entre 1,000, 10,000 personnes, peuvent ils donner à chacune d'elles la faculté d'électeur? Telle est la grande question qu'il importerait de résoudre légalement; et qu'il est probable qui ne sera pas même soulevée! Nous en concluerons donc, que le vote universel est de fait introduit à la Louisiane, en vertu d'un article de la même constitution qui restreint la votation à la propriété! Nous livrons ces considérations à la réflexion des personnes qui tiennent à la conservation des institutions, et qui voudraient, comme nous, que la légalité, et non pas l'adresse et le subterfuge, y apportassent les changements nécessités par le progrès.

MEXIQUE.

Les journaux mexicains que nous avons reçus jusqu'au 8 de juin contiennent comme d'ordinaire des diatribes contre le ministre français, dont nous avons déjà annoncé le départ pour France le 12 juin. Le consul de Veracruz avait reçu brusquement ses passeports, pour avoir, nous dit-on, *fortement indisposé les autorités mexicaines*; peut être serait il plus juste de dire: pour avoir défendu son gouvernement contre les ignobles attaques de la presse mexicaine. Quoiqu'il en soit, le renvoi de M. Gloux, sans qu'il lui ait été demandé d'explications préalables, est une nouvelle insulte faite à une nation qui jusqu'ici ne fait qu'exiger ce que nous exigeons nous mêmes, c'est-à-dire satisfaction pour tous les griefs dont les citoyens ont à se plaindre. Les papiers mexicains font grand bruit de la condescendance du président des Etats Unis à consentir à un arbitrage par une puissance tierce; et, profitant de la réponse de M. Forsyth ils en font le prétexte d'une comparaison insultante pour la France. Mais, ils oublient que notre président, en admettant l'arbitrage, signifie positivement qu'il ne peut *suspendre l'action* les ordres donnés par le congrès, qu'après un arrangement définitif d'où il résulte que, quant aux E.-U., les affaires sont absolument dans le même état.

Les journaux de la capitale contiennent divers rapports sur l'insurrection de Sinaloa, à la tête de laquelle reste encore Urrea qui prend le titre de *protecteur*; celle de San Louis de Potosi parait avoir eu plus d'importance qu'on ne l'avait dit; et, à Aguas Calientes un *pronunciamiento* para asait donné d'autant plus d'inquiétudes que les révoltés marchaient vers Zacatecas où ils espéraient remuer la population déjà disposée à se prononcer.

De tout ceci l'on peut inférer qu'il y a peu à compter sur la tranquillité du pays, mais que rien de décisif n'est encore sur le point d'éclater. Si pourtant les nouvelles de l'Yucatan qui nous sont venues par le Nord se confirmaient et que les troupes du gouvernement eussent été forcées d'abandonner Merida, l'on pourrait croire que le parti fédéral finirait par étendre ses ramifications du Nord au Sud. Le bruit qui avait couru que Santa-Anna avait été revêtu du gouvernement de Veracruz, était dénué de fondement; c'est toujours le général Rincon qui y commande, et à moins que le président Bustamente n'eût perdu toute prudence, il est à croire qu'il ne rappellera pas sur la scène politique un homme dont les perfidies ont été aussi funestes à son pays qu'à Bustamente lui même. Ce n'est donc que du temps qu'il faut attendre quelque amélioration dans les affaires du Mexique, et le départ du baron Deffaudis annonce pour le blocus une prolongation presque indéfinie. Le grand nombre de bâtiments mouillés à Sacrificios démontre assez que le blocus devient chaque jour plus sévère. Mais nous ne sommes pas de ceux qui croient à un bombardement prochain. C'est l'*ultima ratio*, et l'on n'usera de ce moyen extrême que si l'on y est contraint; il est probable que toute discussion à cet égard n'a été qu'un moyen d'obtenir une plus prompte solution et qu'avant son départ M. Deffaudis voulait en finir!

CONGRES, 26 juin.

Dans le sénat, M. Webster donne avis qu'il demandera la discussion du bill qu'il a présenté il y a quelque temps et qui fut alors déposé sur le bureau pour faciliter la perception du revenu public.

Le sénat adopte ensuite la résolution pour l'ajournement du Congrès fixé au 9 juillet. M. Buchanan présente un bill supplémentaire à l'acte qui crée le département de la trésorerie. C'est une proposition qui établit un système de dépôts spéciaux. Cette résolution est lue deux fois et renvoyée.

Dans la chambre, M. Robert propose une résolution pour créer un système de dépôts spéciaux. Quelques objections ayant été élevées, la chambre ne se dispense pas de ses règles; M. Adams reprend alors ses remarques contre la réunion du Texas.

M. Foster demande la nouvelle considération du vote sur le bill de la sous trésorerie. Il a, dit il, voté contre le bill parce qu'il différait du bill du sénat qui lui convenait, mais il faut faire quelque chose pour le bien du pays. M. Thomas pense que ce qu'il y a de mieux à faire c'est de laisser le bill tel qu'il est jusqu'à ce que les membres étant rentrés chez eux se soient assurés des désirs de leurs constituants. La motion est décidée négativement par 205 voix contre 21.

27 juin.—Le sénat discute le bill de M. Webster pour la perception du revenu. M. Buchanan demande que la clause principale en soit rejetée, mais il remet sa motion au lendemain.

La principale mesure dans la chambre des représentans est un bill du comité des manufactures pour l'abolition de tous les droits sur les fers importés pour la construction des bateaux à vapeur en fer. Ce bill est lu deux fois et renvoyé au comité général; il est à l'ordre du jour pour samedi.

28 juin.—M. Adams reprend ses remarques contre la réunion du Texas. Il soutient le droit qu'ont les femmes de présenter des pétitions et de s'ingérer dans les affaires politiques.

Dans le sénat l'ordre du jour étant l'adoption du bill de M. Webster, M. Calhoun se lève et le discute au long. M. Clay réplique, et il s'ensuit une discussion très animée—Cependant sur la motion de M. Webster, le sujet est encore une fois remis au lendemain.

On a arrêté encore plusieurs incendiaires à Baltimore; des jeunes gens de 17 à 20 ans.

☞Nous tirons d'une correspondance de Charleston les nouvelles suivantes:

JACKSONVILLE, 21 juin.

AUTRE COMBAT AVEC LES INDIENS.

4 heures après midi.—Le steamer Santee vient de nous apporter la nouvelle d'un combat avec les indiens, livré avant hier à quelques milles de Newmansville. Le capt. Beal avec 30 ou 40 dragons, le lieutenant Howe, du même corps, avec 12 hommes et le capt. Walker, volontaire, rencontrèrent une troupe de soixante indiens qui les accueillirent très chaudement. Walker fut tué, et 5 hommes de Beal furent blessés. Il y a eu cinq chevaux de tués et entr'autres ceux de Beal et du Howe.—On assure que plusieurs indiens ont été tués.

Le général Taylor avec six compagnies est arrivé hier à Block Creek, et nous espérons qu'il ne tardera pas à apprendre à vivre à ces indiens.

LE GREAT WESTERN—Ce magnifique navire est reparti le 26 juin de New York pour l'Angleterre. Le *Courrier & Enquirer* parle en ces termes de son départ:

"A mesure que l'heure du départ approchait, la "batterie" les jardins du chateau, les docks et les mâts des navires dans le port se couvrirent de spectateurs.

Quelques minutes après 4 heures le navire démarra et descendit East River avec majesté, remonta un moment North River, et mit ensuite en mer. Il eut bientôt dépassé les *Narrows*, puis on ne put voir de la ville que le nuage épais de fumée que vomissaient ses cheminées.

Plusieurs bateaux à vapeur l'ont accompagné jusqu'aux "Narrows." Entr'autres le Passaic de Newark surchargé de passagers; le New Haven, le Cornelius Vanderbilt, le Fairfield et la Belle et plusieurs petits bateaux.

Le Great Western emmène quatre vingt onze passagers, et environ deux tonneaux de fret.

FRONTIERES—Le rapport d'un combat à Saltfish entre les lanciers anglais et un parti nombreux d'insurgés, est confirmé. Il parait qu'il y a un grand nombre de patriotes sous les armes; on l'évalue de mille à deux mille hommes campés dans un marais près le canal de Welland, à environ 20 milles de la chûte du Niagara. Les feuilles du Nord parlent d'une grande agitation à Chippewa, qui est gardé par un régiment d'infanterie et un corps nombreux de volontaires. Les bateaux de Buffalo sont gardés avant que l'on permette aux passagers de débarquer et toutes les routes sont bien gardées. On s'attend à d'autres troubles.

L'estafette arrivée hier nous apporte nos correspondances régulières du Nord. A l'exception des nouvelles suivantes du Canada, nous ne trouvons rien qui vaille la peine d'être rapporté.—Pas de nouvelles d'Europe plus récentes que celles que nous avons reçues par le *Great Western*.

NOUVELLES DES FRONTIERES.—Nous extrayons ce qui suit du "Toronto Patriot." Dès le commencement nous avons annoncé que la guerre avec les Etats-Unis était inévitable. Nous répétons qu'ELLE EST INEVITABLE, et ce ne sera pas une guerre ORDINAIRE, mais une GUERRE A MORT. Nous nous attendons tous les jours à entendre parler des incursions de ces brigands dans le district occidental, qui est dans un état complet d'abandon. Le pays se remplit de "Yankees" qui ne viennent ici que pour espionner et rendre compte aux bandits de l'autre bord, qui sont toujours prêts à se précipiter sur tous les points sans défense. Ces vagabonds empestés abondent partout. On devrait exiger un passeport de chaque Yankee jusqu'à ce qu'on juge à propos de cesser toute communication.

Le même journal du 22 donne à sa façon les détails suivants de l'affaire dans le district de Niagara. Les insurgés étaient bien entendu des Américains et venaient du territoire américain.

ENCORE UN OUTRAGE!

Le gouvernement a reçu hier soir une dépêche qu'un faible détachement des lanciers du major Mac Grath, posté à St. Jean, à environ huit milles du Niagara, a été subitement attaqué par un parti nombreux de pirates américains, et a été fait prisonnier après une vigoureuse résistance. Ces rebelles cependant après les avoir dépouillés de leurs chevaux et de leurs armes. On dit que cette bande de brigands fait partie de la troupe qui s'assembla la nuit dernière sur le rivage américain, entre Niagara et Queenstown.

Le Lewiston Telegraph donne une autre couleur à ce récit: Une compagnie toute entière de lanciers a été surprise et faite prisonnière par un corps de 2,000 patriotes, commandés par Samuel Chandler, McLeod et Samuel C. Frey.

On évalue à 500 hommes les troupes anglaises sur la frontière du Niagara. Il y a un corps de troupes des Etats Unis à Buffalo.

Le procès des personnes accusées d'avoir brûlé le Sir Robert Peel a du commencer vendredi à Watertown, comté de Jefferson.

Le "Democrate de Rochester," d'après deux lettres de Toronto, assure positivement que lord Durham a été rappelé et doit retourner en Europe d'ici à six semaines. Son rappel serait fondé sur une espèce de roman et sur les prétentions d'un nommé Alexandre Seikirk, dont les ancêtres auraient reçu les Canadas en concession, avec le privilège perpétuel d'être gouverneurs du pays.

Le gouverneur George Arthur a lancé une proclamation exigeant un passeport de toute personne venant des Etats Unis ou y retournant.

MOUVEMENS DES INDIENS.—Le "Buffalo Advertiser" de hier contient ce qui suit: Hier, de 25 à 30 Indiens Seneca, portant chacun son fusil et sa couverture, ont traversé notre ville. Aux questions qui leur furent faites ils répondirent qu'ils allaient à Grand Island, en chasser le chevreuil.—Cette réponse était évidemment fausse, et leur air était si suspect qu'on n'aurait aucun doute de les engager à [illegible] chez eux, ce que la plupart d'entr'eux firent de suite.

—Le "Montreal Herald" dit qu'une bande de pirates [illegible] Dondet; qu'ils ont été repoussés; que leur commandant, Robinson, et un autre [illegible] nommé Cameron ont été pris. Les rebelles au nombre de 2 à 400, sont campés dans Grand Island et ont quatre pièces d'artillerie.

FEUILLETON.

LE MOYEN AGE.

On a beaucoup parlé du moyen âge, depuis quelques années, mais on ne le connaît bien peu. [illegible] que l'on fait certains écrivains, ce n'est plus aujourd'hui [illegible] monnaie courante à l'usage de la littérature [illegible], et qui trouve journellement, au fer et [illegible] besoins de la dramaturgie et des manufactures [illegible] romans historiques. Cependant le moyen âge [illegible] à baisser par la place littéraire [illegible] cela prouve qu'on est prêt à s'en occuper sérieusement.

Cette grande période de l'humanité, calomniée si souvent, hors de propos, exaltée d'autre fois outre mesure et en tout temps [illegible], demande à être étudiée avec calme, et surtout avec impartialité.

Pour arriver à d'heureux résultats dans l'étude du moyen âge, il faut moins s'occuper, selon nous, du côté artistique de cette époque, que de sa constitution morale, de ses opinions, de ses croyances. L'écrivain qui se laissera entraîner à une sorte d'amour, de prédilection pour les contours et la superficie de ces temps chevaleresques, n'arrivera point à la solution des problèmes sociaux, si graves et si mémorables, de cette partie de l'histoire.

Malheureusement, dans l'étude du moyen âge on a trop négligé, à quelques exceptions près (M. Augustin Thierry, par exemple, S. Hegel et quelques autres), le fond pour la forme. On s'est arrêté à l'épiderme et l'on n'a point osé pénétrer jusqu'aux entrailles, aussi [illegible] ces temps n'ont guère profité qu'aux peintres et aux faiseurs de mélodrames.

Lorsque le moyen âge ne sera plus une affaire de mode on pensera peut être à en faire un objet d'étude sérieuse. Quant à nous, nous le désirons vivement. En attendant, et selon notre faible savoir, nous allons tâcher de recueillir quelques idées fausses qui se sont glissées dans bien des esprits, grâce à la grée [illegible] de l'ignorance, à la mauvaise foi des hommes de parti, et à la légèreté de tous.

Il y a des gens, qui, ne comprenant le moyen âge qu'à travers la littérature moderne, n'y voyent que ce romantisme de forme qu'a donné à l'art moderne, c'est à dire les orgies ensevelies, les poignards à pommeau d'agathe, les bonnes lames de Tolède, les capes de velours, enfin les festons, les découpures, les dentelles de pierre, des hautes et gothiques cathédrales, etc. etc., en un mot tous ces menus ingrédients d'un roman à la mode. Je ne vois pas là grand mal vraiment. Cela n'est ni dangereux, ni grave, et l'on y gagne même quelque chose.

Assurément, ce n'est pas dans les romans du bibliophile Jacob, que je conseillerai d'apprendre l'histoire du moyen âge. Il n'est pas d'écolier qui au bout de quelques semaines de visites assidues à la bibliothèque de Paris, ne passe à l'aide de Dieu, de Froissart, le [illegible] et des mémoires de d'Aubigné, parler très convenablement la langue, moyen âge, inventée par les romanciers modernes. En moins de trois mois, il jurera merveilleusement bien par toute les saints du [illegible], et pourra *se gaudir en maintes joyeusetés et facéties avec les bons escoliers de la bonne ville de Paris, voire avec les clercs de la Basoche, guerroyer de rudes croquants aux mauvais garçons, malandrins, et truands de la cour des miracles* &c. &c. C'est chose facile à un [illegible] et trop innocente pour qu'on en médise.

Je n'en veux même point à ces petits jeunes gens, qui à peine [illegible] des bancs, laissent croire le peu qu'ils ont de barbe en l'honneur des saints des de la renaissance, et aimeraient mieux rester debout que de s'asseoir sur une chaise qui ne daterait pas de 1500; je leur passe leur fanatisme pour les vieilles pendules, les vieux missels enluminés, et toutes les antiquailles de la création. Je ne suppose pas qu'ils portent ce fanatisme jusqu'aux vieilles femmes, et d'ailleurs chacun s'amuse à sa façon.

Mais ce qui est plus grave, et ce qu'il faut réfuter de tout son pouvoir, ce sont ces calomnies versées à pleines mains, sur cette grande période de l'histoire par l'école sceptique du dernier siècle et continuées, de notre temps, par ces esprits forts ou ce qui revient au même par les ignorants.

En effet, à dater du 16e siècle, alors que le moyen âge s'efface, qu'avec François Ier, les auteurs de la renaissance en revenant à Rome et à la Grèce, comme aux véritables sources du beau dans les arts et la littérature, si l'on ouvre les auteurs contemporains, et ceux des 17e et 18e. siècles, à partir de Malherbe et de Boileau, jusqu'à Voltaire et son lieutenant général Diderot, qu'y voit-on? D'amères diatribes, d'injustes récriminations contre cette époque qui nous apparait toute chargée de leurs malédictions et de leurs anathèmes. S'il faut les en croire, le moyen âge a été le gouffre où sont venus s'engloutir pêle-mêle les sciences, les lettres, les arts, et par dessus tout la liberté du monde. Ils ont demandé au moyen âge un compte sévère de tous ces maux que le genre humain a subis pendant cette longue période, mais ils n'ont pas fait la part des bienfaits dont elle a doté l'humanité. Car, c'est le moyen âge qui, après un long et pénible enfantement, à amené enfin la régénération politique et sociale. Il serait facile de prouver par les faits, qu'il n'est dans l'histoire du monde aucune espèce de institution qui ait contribué par des résultats plus positifs et plus immédiats à liberté du monde et au progrès de l'humanité.

Voltaire, cet homme d'un si vaste génie, mais d'une si vaste mauvaise foi, s'est pris, dans sa haine pour le christianisme, corps à corps avec le moyen âge, dont le christianisme a fait en grande partie la force et la [illegible].

Dans son ignorance, souvent risible, des choses les plus simples, il se plait à représenter le moyen âge comme un état d'anarchie continuelle. On a cru Voltaire sur parole sans se donner la peine de remonter aux sources.

Voltaire a fait pour le moyen âge ce qu'il a fait pour Shakspeare. Il a inspiré de l'horreur pour l'un comme il avait inspiré de la pitié pour l'autre. D'une part, il cherche à éloigner les esprits de l'étude du moyen âge de crainte d'être convaincu de présomption et d'ignorance; de l'autre, il semblait qu'une forte [illegible] ne mit à découvert les vols nombreux et impudents qu'il a faits au poète anglais. Il alla plus loin [illegible] une tragédie de Shakspeare, [illegible] certains événements de l'histoire [illegible] William, il réussit à faire une véritable parade, comme en [illegible] certains événements historiques, il [illegible] pour son usage particulier.

C'était agir comme ces voleurs qui font courir le bruit qu'il y a des revenants dans les ruines qu'ils habitent [illegible] qu'on n'aille pas les y troubler.

Du reste beaucoup d'écrivains, principalement de l'époque actuelle, ont confondu en une seule et même période historique deux périodes bien distinctes. Les uns ont appelé moyen âge cette longue série de siècles qui commence à la chute de l'empire romain en Occident, et qui vient finir à la renaissance des lettres en Europe, et que les autres, aussi [illegible] montrer le moyen âge et [illegible] le âge moyen, ce qui n'est autre chose que le bas âge, si forte et si vivace a su s'assimiler, comme Théodoric en Italie, et plus tard Charlemagne en Europe, ont restauré les études [illegible] et ont su redonner quelque vie [illegible] près à s'éteindre. Puis, le bas âge c'est une autre période pendant laquelle, les sciences se réfugièrent à l'ombre des cloîtres et des églises, près des quelles se formèrent les premières universités.

Telle est du moins l'opinion de E. Duchatelet de Schoepf, et de quelques autres savants qui font autorité. Mais avant tout, nous le répétons, il faut bien distinguer les époques. En effet la différence est bien sensible entre les temps postérieurs, et cette première et heureuse période de solidité intérieure, pendant laquelle l'unité se maintint dans les sentiments et les [illegible] qui servaient de base à l'Etat et à l'Eglise.

La première accusation des auteurs des deux derniers siècles, la plus grave de toutes, c'est que le moyen âge et les invasions des barbares ont éteint le flambeau de la civilisation romaine en Europe, et que c'est après dix siècles de barbarie seulement que la civilisation moderne leur apparut surgissant de ses immenses chaos sans transaction et sans préparation aucune. Il est faux que le moyen âge ait mis fin à l'éclat brillant de la civilisation romaine. A la mort d'Auguste, alors que les sciences et les lettres brillaient d'un vif éclat emprunté à la Grèce, alors que Cicéron avait paru, que Virgile, Horace &c &c, florissaient encore la civilisation romaine arrivée à son plus haut point touchait à la décadence. Le despotisme militaire ennemi des grandes supériorités intellectuelles et sociales, faisait chaque jour bon marché de ce qui restait des sciences et des vertus de Rome républicaine. Au milieu de ces guerres et de ces dissensions, de ces intrigues et de ces prétentions pour arriver au pouvoir, alors que le caprice d'un soldat disposait du trône impérial, que chaque jour les institutions antiques se perdaient, alors les arts, les sciences, les lettres, l'industrie s'éteignaient en occident.

C'est en vain que quelques empereurs, tels que Vespasien, les deux Antonins, Adrien et Nerva voulurent s'opposer à cette décadence progressive, et redonner quelque éclat à la [illegible]; ces œuvres admirables de Tacite et des deux Pline furent les dernières et brillantes lueurs des lettres romaines. L'esprit humain ne se relèvera pas de sa chute.

La ruine de cette société romaine était inévitable, et ni les invasions des barbares, comme on l'a dit, ni le moyen âge n'accélérèrent d'un seul instant sa chute. Toute société basée sur le privilège doit périr. Or, quelle société, plus que la société romaine s'était posée de privilèges iniques?

Il ne reste plus de traces des institutions de l'ancienne Rome. Chaque jour le peuple perd un de ses droits et une de ses espérances. Une aristocratie insatiable tire à elle les dépouilles de [illegible] empire. [illegible] l'Afrique [illegible] son vaste territoire et ses incalculables trésors, devient la proie de cinq familles patriciennes. Jamais si grande misère au milieu d'un si grand luxe; jamais, en aucun temps, exactions plus affreuses. L'avidité est partout, la pitié nulle part. Les prolétaires affamés meurent sur la place publique; le trône et l'empire sont à l'encan; les citoyens n'ont plus de patrie, [illegible] et l'état sans défenseurs. [illegible] les barbares [illegible] sur la place publique. [illegible] ne pouvait durer. Sa ruine était aussi nécessaire qu'inévitable, mais elle devenait inévitable, surtout en présence de cette religion nouvelle, qui, née dans un coin obscur de la Judée, couvrait à cette époque, toute la surface de ce vaste empire et appelait tous les peuples à la liberté. Cette religion c'était le christianisme.

C'est en vain que des hommes d'un génie supérieur, les deux Antonins, Julien surtout, l'apostat Julien, des plus grands génies des temps antiques, et que l'histoire a toujours si mal appréciés tentent en vain de lutter contre le nouveau dieu et de ramener l'humanité sur ses pas. L'humanité est comme le Juif errant: elle marche toujours et ne peut s'arrêter qu'à la voix du Très Haut. [illegible]

[illegible] s'éteint le dernier espoir du paganisme mourant. [illegible] corruption.

C'est un spectacle curieux que cette lutte du paganisme se heurtant au christianisme, du monde païen s'entrechoquant avec le monde nouveau. Lutte géant dont l'issue n'est point [illegible]. Mais ce n'est point là ce qui doit nous occuper aujourd'hui.

Nous avons montré le degré d'avilissement de la société romaine. [illegible] cette régénération se fit dans le sang. C'est à cette époque qu'a lieu l'inondation des barbares, [illegible] par l'histoire. [illegible]

Voyez les lettres [illegible] sur les grossières sculptures des dernières temps de l'empire [illegible]

[illegible]

Les plus puissans d'entre les peuples Germains étaient les Goths, qui des îles Scandinaves, pénétrèrent au cœur de la Germanie et s'étendirent d'abord vers l'Orient, puis après vers l'Occident, sans qu'on put jamais leur faire perdre pied dans les provinces qu'avaient [illegible].

Les historiens romains de temps [illegible] de leur bravoure guerrière, de leur esprit chevaleresque, de leur noble fierté, de leur stature élevée et imposante.

[illegible]

HAINS B[illegible]

La fin au prochain numéro.

DERNIÈRES DATES

New York	juin 24	Liverpool	mai [illegible]
Boston	juin [illegible]	Londres	mai [illegible]
Philadelphie	juin 23	Havre	mai 3
Baltimore	juin 22	Paris	mai [illegible]
Washington	juin [illegible]	Bordeaux	mai [illegible]
Charleston	juin [illegible]	Madrid	mai [illegible]
Mexico	juin 3	Cadix	mai [illegible]
Tampico	juin 21	Havane	juin [illegible]
Vera Cruz	juin 14	Houston (Texas)	juin [illegible]

COMMERCIAL.

New-York, 26 juin
VENTE D'ACTIONS.

14	actions banque des Etats-Unis	123 1/2
50	do do do	123 1/2
50	do do do	123 3/4
50	do do do	124
25	do do do	123 1/2
75	do do do	123 1/2

New York 27 juin.
VENTE D'ACTIONS.

12	actions Banque des Etats Unis	124 1/2
225	do do do	125
34	do do do	124 1/2
20	do Banq. du Canal de la N. O.	92 1/2

New-York 28 juin.
VENTE D'ACTIONS.
50 actions Banque des Etats Unis 124 1/2

COTON—Le marché a été tout à fait actif depuis notre dernier rapport, à l'exception de samedi et lundi, et les prix ont avancé présentement de 1/2 cent sur les qualités moyennes et courantes, et 3/4 sur le courant à bon. Les ventes jusqu'ont été que pour les besoins de la consommation intérieure, pour exportation et par spéculation se sont élevées à 5000 balles, parmi lesquelles 2000 sont Upland à 12 1/2 à 13 cents. Nouvelle Orléans, 8 1/4 à 13, 1000 Floride 9 à 12, 1000 Mobile 8 1/2 à 13 1/2, en y incluant un petit lot très fine qualité, de beaucoup au dessus de [illegible] Upland 8 1/2 à 13, Mobile 8 1/2 à 14, Nouvelle-Orléans 8 1/2 à 13 1/2, Floride 8 1/2 à 12.

PHILADELPHIE, 23 juin 1838.
VENTES D'ACTIONS.
100 actions Banque des Etats Unis 125

Charleston, 30 juin.

COTON—Les ventes de la semaine sont de 6,400 balles à une hausse de [illegible] 1/2 cent par liv. sur toutes les qualités d'Upland, ce qu'on doit être attribué au faible approvisionnement en vente et aux nouvelles favorables d'Europe. Les acheteurs paraissent généralement disposés de remplir leurs ordres. Il y a une très grande variété dans toutes les sortes au dessus de courant à entièrement courant. Nous quotons de 8 à 12 1/2 cents les ventes [illegible], et nous remarquons que tous les choix sont maintenus à [illegible]. Les transactions de la semaine ont eu lieu aux prix suivants cents, 8 1/8, 8 1/4, 8 3/8, 8 1/2, 8 3/4, 8 7/8, 9, 9 1/8, 9 1/2, 9 3/4, 9 7/8, 10, 10 1/4, 10 3/8, 10 1/2, 10 3/4, 10 7/8, 11, 11 1/4, 11 1/2, 12, 12 1/4, 12 1/2 cts. Dans les cotons à longue soie, environ 50 balles [illegible] rapporté de 40 à 56 et quelques tachés de 12 à 20 cents.

RIZ—Les opérations qui ont eu lieu dans cet article, depuis notre dernier rapport, ont été [illegible] attendu que les prix actuels sont trop élevés pour les chargeurs. Les ventes [illegible] environ 450 tierçons, à des prix variant de $4 25 à 5 pour 100 lb y environ 570 tierçons entre les mains des détaillants.

Cincinnati, 27 juin.

Une amélioration s'est fait sentir dans les affaires depuis notre dernier rapport.

[illegible] moins actives qu'à ces temps derniers, mais les prix sont bien maintenus.

FARINE—Cet article a paru ferme à $6 50 à $6 62. [illegible]

WHISKEY—Bonne demande à 32 et 33 cts. pour celui provenant de wagons, 31 à 34 pour celui acheté en grain.

LARD—Les prix se maintiennent toujours, mais la demande a sensiblement diminué. Nous quotons le cochon entier 7 1/2 à 8 cents et les côtés 8 à 9 1/2 [illegible] Jambons [illegible] 10 cts.

PORC—Des ventes ont été faites à $20, en lots considérables. L'approvisionnement est faible.

GRAISSE—Cet article est en bonne demande. [illegible] vendus de 7 1/2 à 8 cents.

*EPICERIES—La demande pour les articles de [illegible] se maintient toujours à des prix fermes.

SUCRE—Nouvelle Orléans en boucauts 8 1/2 à 9 1/2 cents, blanc de la Havane, 14 1/2 en pain 17 à 19 cents.

TRAITES—Sur New-York 4, Philadelphie 4 1/2, N. Orléans 5 à 6 pour cent d'escompte; espèces 2 à 2 pour 100 de prime.

Baltimore, 26 juin.

FARINE—Depuis notre dernier rapport les prix de la farine de Howard street, ont éprouvé une faible baisse, et aujourd'hui les prix des wagons sont rangés de $7 50 et 7 75. Les marchands se refusent généralement d'en accorder au dessus du prix. Des ventes provenant de magasin ont eu lieu à $7 87. Quelques détenteurs demandent toujours $8.

Ventes de farine City Mills à $7 75. Vente de Susquehanna en bon ordre à $8; bien peu de cette qualité dans le marché.

WHISKEY—Le marché est calme, nous quotons cet article en boucauts à 31 1/2 cents, et en barils de 33 à 33 1/2. Le prix des Wagons pour le whiskey et baril est de 29 cents sans y comprendre le baril.

SUCRE ET MELASSE—Aucune affaire dans cet article de la N. Orléans.

Par la voie de Charleston.

[illegible]

[illegible] 96 et 98 [illegible]

[illegible] 12 juin.

Importations—Bœuf prime et No 2, 11 à 13 [illegible] des Etats Unis 6 à 7; beurre 14 à 18 d; chandelles moulées 17 à 19; de blanc de baleine 28 à 33; fromage américain 13 à 14; morue, 2 3/4 à [illegible] Farine américaine, 17 à 17 1/2; jambon américain 14 à 18 d; graisse 14 à 19 d; maquereaux No. 2, 5 à 6 [illegible] 14 à 15 [illegible], 7 4 à 7 6; savon jaune, 8 à 9.

Change—Sur Londres, 9 à 9 1/2 pour cent de prime; sur les Etats Unis, porte Nord, au pair et à 2 de prime; Orl. 5 à 6 d'esc.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire Actress, Toole, Liverpool, W. Pr[illegible]
Navire France, Johnson, Liverpool, L H Gale
Navire Chevalier, Kenny, Liverpool, H C Cammack & co.
Brick Cazenove, Corey, Madeira, Kidder & Head
Goel Virgil, Marstella, Omoa, R Grenling & co

Arrivés.

Navire Orléans, Sears, de New York.
Ile que Gazelle, Eldridge, de Philadelphie.
Brick Oneglia, Calvanna de Gênes.
Goel Emerald, Morgan, de Boston.
Goel Chase, Berry, de St. Josephs.
Goel Water Witch, de [illegible].
Steamer Peru, Snodes, de Cincinnati.
Steamer Angora, Ruby, de Louisville.
Steamer Elk, Myers, de Fort Coffe Ark.
Steamer Washington, Brook, de Lafourche.
Steamer Ploughboy, Thomson, de Mobile.
Steamer Teche, Steadman, d'Alexandrie et Natchitoches.

Théâtre d'élèves.

Dimanche, 8 juillet 1838.
Au Bénéfice de Mme. Mayret
Par l'obligeance de Mesdames Ciosel, Pauline et la petite Eugénie.

UN DUEL,
Sous le Cardinal de Richelieu.
Drame en trois actes.
Mme Ciosel remplira le rôle de Marie de Rohan.

LA PETITE SŒUR.
Vaudeville dans lequel la petite Eugénie remplira le rôle de Jenny, et M. Victoria celui de Guichard.
Entre la seconde et la troisième pièce

LE RECIT DE NERON.
De la tragédie de Britannicus.
Par M. J........amateur.
Le spectacle sera terminé par

SANS TAMBOUR NI TROMPETTE,
Vaudeville dans lequel Mme Pauline remplira le rôle de Catre.

PLUSIEURS bordereaux nous ayant été [illegible] pour marchandises [illegible] frauduleusement [illegible] jeune homme, nous donnons avis [illegible] qu'aux personnes connues [illegible].
2 juillet—3 LABADIE & JACQUELIN. 59, rue de la Levée

$10 DE RECOMPENSE.
Seront données à quiconque arrêtera la négresse ANNA, [illegible] Marguerite, partie marronne le 2 juillet; elle est âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, figure très allongée, sa taille est très mince, grosses lèvres, gros yeux, couleur rougeâtre, une vieille cicatrice en travers du bras, au dessus du poignet (on ne se rappelle pas lequel). Les capitaines de bateaux à vapeur et de navires sont prévenus de ne point la recevoir. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat ou la conduira au soussigné, rue Conti entre Chartres et Levée.
6 juillet—3t L. BOISDORÉ

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE, seront payées pour l'arrestation du Pécheur EDOUARD, appartenant à M. Aleïs Labranche. Ledit esclave est parti du steamer Columbia, il y a environ [illegible] jours de Texas, et a été vu dans les environs de [illegible]. Edouard est un griffe, âgé d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 6 à 8 pouces, figure ronde, cheveux épais. [illegible] Cinquante piastres seront payées s'il est arrêté dans l'Etat, et cent piastres s'il est pris hors de l'Etat. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de [illegible] sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à
6 juin—27 F. J. FORSTALL & BROTHERS, No. 3 Front Levée

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Baptiste Pierre Carmouche. [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire [illegible] ne serait point approuvé et homologué, et les fonds [illegible] conformément audit compte. Par ordre de la Cour
6 juillet W F C DUPLESSIS, Régistrer des Testamens.

PORTEFEUILLE PERDU.
LE 3 de ce mois, de deux à trois heures de l'après midi, à partir de la rue Royale et parcourant les rues Hôpital, Rempart et Esplanade, un portefeuille renfermant des papiers intéressans et $21 et quelques [illegible] $20 en billets de banque et le reste en billets de municipalité. Le réclamant auquel les papiers et l'argent appartiennent [illegible] abandonne l'argent à [illegible] le portefeuille, et prie de remettre [illegible] les papiers qu'il contient au bureau de l'Abeille.
6 juillet—3

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, [illegible] j'exposerai en vente publique, le 25 de juillet 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, un nègre nommé Edouard âgé d'environ 27 ans, saisi à la poursuite de B. de Santon.
Conditions comptant.
6 juillet B BEAUREGARD, marshal.

LANCIERS D'ORLEANS.
Ordre de service.
LA compagnie montera à cheval dimanche prochain 8 du courant à 5 heures précises du matin, en grande tenue d'été avec armes, équipement et [illegible] une demie heure après l'heure fixée, on fera l'appel. On recommande bonne tenue [illegible].
6 juil MONDELLI, capitaine

UN français parlant un peu l'anglais, bon menuisier et charpentier, désire s'employer comme tel sur une habitation. Il donnera des recommandations satisfaisantes, si on l'exige. S'adresser par lettre à D. [illegible]
6 juil—1

FRAMBOISES—Quelques barils framboises de première qualité et en bon ordre, à vendre par
6 juil COOLIDGE & PLIMPTON; 56, rue Gravier.

PLOMB EN SAUMON—200 tonneaux Plomb en saumon, à vendre par
9 juil—3 FIERSON, DALE & Co, 91, rue des Magasins

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville.
TRAITES sur New-York à 60 jours de vue, à vendre à ce bureau, encoignure des rues du Canal et Bironne. JAMES H. CALDWELL, Président.
6 juil—6

A LOUER—Le magasin no. 34, situé rue de la Douane, possession peut en être immédiatement donnée, s'adresser à QUARLES & Co. 34, Nlle Levée.
6 juil

QUARLE & Co—Ont transporté leur magasin au comptoir au no. 34 Nelle Levée. 6 juil

A LOUER—Une maison de résidence, située rue des Ursulines. Pour informations s'adresser à FORSYTH & LEMERICK, 136, rue des Magasins.
5 juillet—3

POUDRE—10 barillets poudre de Dupont HF, à vendre par FORSYTH & LEMERICK, 126, Magasins.
6 juil

BEURRE—40 barillets beurre des Illinois, en débarquement et à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 17, rue des Magasins.
6 juil

HUILE—25 pipes huile d'hiver; 25 barils huile de baleine clarifiée, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.
6 juillet

CLOUX—250 barillets clous assortis, à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.
6 juillet

TOILE D'EMBALLAGE—45 rouleaux, 20 balles do à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.
6 juillet

SAVON—100 caisses savon No. 1, à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.
6 juillet

TABAC—200 caisses tabac manufacturé, à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.
6 juillet

EAU-DE-VIE—25 barils eau de vie américaine de 1re preuve, à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.
6 juillet

BEURRE FRAIS—44 firquins beurre frais de l'Ouest reçu et à vendre par FRANCIS TURNER & Co. No 34, rue Poydras.
6 juillet

A VENDRE par M. J. Cucullu, Lapeyre & Co., Rue Toulouse, No. 27.
1300 sacs café de la Havane,
300 mill cigares
1 caisse allumettes
180 [illegible] 6 juil

FARINE—100 barils en débarquement du steamer Buckeye, et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
6 juil

GRAISSE EN FEUILLE—100 firquins, en débarquement du steamer Buckner, à vendre par G DORSEY, 44, Nlle Levée.
6 juil

PORC—mess, M O prime, épaules et [illegible] à vendre par G DORSEY, 44, Nlle Levée.
6 juil

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.
6 juil

PIASTRES MEXICAINES, à vendre par M S CUCULLU, LAPEYRE & Co. 27, rue Toulouse
6 juil

VENTE PAR LE MARSHAL.
Charles Dufilho contre R Bofill.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente, le 16 de juillet courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à une heure P. M. de tous les droits, titres et intérêts du défendeur à un certain billet. Savoir: un quart dudit billet tiré par John Henderson et Charles Shipman, daté à la Nouvelle Orléans, le 24 de décembre 1836, payable à la Banque du commerce de cette ville, à trois ans de date, [illegible] à l'ordre de, et endossé par D. M. Hughes, aussi endossé par Thomas Duplessis et Edward Duplessis, pour la somme de cinq mille trois cent trente trois piastres $5,333. 00. Lequel billet se trouve maintenant en la possession de C. McMillan [illegible] saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions: comptant.
4 juillet B. BEAUREGARD, Marshal.

PORC—Mess [illegible] épaules, [illegible] LAYET & AMELUNG No. 17 rue de la Commune.
2 juil

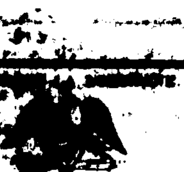

Nouvelle Orléans, le 29 juin 1838.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira sur la Place d'Armes, Dimanche 8 de juillet, à 6 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire du 4 juillet. Une distribution de cartouches et de [illegible] aura lieu sur la place d'Armes.
Les officiers commandant les compagnies devront faire une inspection rigoureuse des [illegible].
Le colonel commandant l'Infanterie ordonnera à la compagnie d'infanterie des Chasseurs, capitaine Vaugeois, de stationner sur la place [illegible] une heure avant la revue, pour former les grilles et en garder les portes.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant de la Légion.
3 juil D. AUGUSTIN, Aide de Camp

Cazadores Voluntarios del Estado.
Revista de obligacion.
El domingo proximo, 8 del corriente, á las 5 de la mañana, se reunirá la compañia en el lugar acostumbrado, de uniforme completo: con pantalon blanco; [illegible] la revista en la que se celebrará el aniversario de la independencia de los Estados Unidos, se recomienda a los miembros, la exactitud.
De orden del capitan.
6 juil FRANCO. SOLER, Sargento primero.

VOLTIGEURS D'ORLEANS ATTENTION!!
La compagnie prendra les armes Dimanche, huit courant, à quatre heures et demie du matin, pour célébrer le quatre juillet. Veste bleue, pantalon blanc, gants blancs et bretelle au fusil. Les voltigeurs sont priés d'être ponctuels à l'heure, ayant plusieurs choses à délibérer avant la revue.
Par ordre du capitaine.
3 juil M. LEGEAI, fourrier.

JÄGER ACHTUNG!!!
Sie sind hiermit befohlen sich nächsten sonntag morgen 8 july, um 5 uhr precis, in voller sommer uniform, ohne tornister, mit 10 blinden patronen versehen auf dem versammlungs platze einzufinden um [illegible] der Legion beyzuwohnen.
Auf befehl des hauptmanns.
3 juil J. C. WAGNER, ober-jaeger.

CAZADORES DE ORLEANS.
Atencion!
Conformemente, a la ley la compañia se reunirá el domingo 8 del corriente á las 5 de la mañana, con armamento completo de saco de [illegible] y pantalon blanco, para celebrar el aniversario del 4 de Julio. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad [illegible].
De orden del capitan
4 juin J. A. GARCIA, Sargento primero.

"CAVALERIE—1814-15."
LA Compagnie montera à cheval dimanche prochain le 8 juillet courant, à 5 heures précises du matin, équipement et armement complets. Pantalon blanc. Rendez-vous Place St. Antoine.
D'ordre du capitaine.
4 juillet JH. CUVILLIER, Maréchal des Logis chef

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS
Attention.
LA compagnie montera à cheval dimanche 8 du courant, à 5 heures précises du matin, pour célébrer le 4 juillet.—Par ordre du capitaine.
4 juillet AUG. DELASSUS, Sous-lieutenant

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Nouvelle Orléans, le 29 juin 1838.
LA direction de cette institution a déclaré ce jour un dividende, sur les profits des six derniers mois, de quatre pour cent, sur le fonds capital payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le 2 août ou après. A ceux des actionnaires qui ont emprunté sur leurs actions, ce dividende sera appliqué à la réduction de leurs billets sur action.
30 juin GEO. O. HALL, Caissier.

Samuel Slater Abraham Trier
SLATER & TRIER
Expéditeurs et négociants commissionnaires
No 60, rue Poydras,
NOUVELLE ORLEANS.
RÉFÉRENCES.
Abijah Fisk, S. G. Blanchard, Hart & Shiff, A. M. Nathan, Kohn, Daron & Co. — Nouvelle Orléans.
J. D. & M. Williams, Crugg, Wild & Co, Thomas Vose — Boston.
Roberts Brothers & Co, Leverat & Thomas, Von Pohl & M. Gill — New-York
Stanford & [illegible], Glasgow, Shaw & Tatum — St. Louis.
S. Rider & Co., Hawley, Pease & Dunlap — Alton
A. R. [illegible], J. B. Marshall et Co, Pope, Davis et Co — Louisville.
Irwin et Whiteman — Cincinnati.
Moses Harris — Mobile.
29 juin—3m

AVIS—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de Buchanan Hagan & Co, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.
George Buchanan chargé de la liquidation de la [illegible] devant société de Buchanan et Hagan, est à cet effet autorisé à faire usage du nom de la dite société.
G. BUCHANAN, JOHN HAGAN Jr. J. WHITTELSEY.
30 juin—1m

$50 DE RECOMPENSE.
AVIS—Hier au soir, on a volé au lac, dans une des cabanes à bain.
Deux montres en or et deux épinglettes, l'une des deux montres est de Lépine et porte le nom de Ed Laudumiey, sur le boitier et l'autre à laquelle se trouvait adaptée une chaine de Sûreté en cheveux, portant les initiales A. M, l'une des épinglettes est un diamant de prix et l'autre une épinglette en or.
La récompense ci dessus est offerte pour l'arrestation des voleurs.
29 juin ED. LAUDUMIEY. 25, rue St. Louis.

$1000 DE RECOMPENSE.
MILLE PIASTRES seront payées à celui qui pourra donner aux soussignés des informations efficaces qui pourraient conduire à la découverte et à l'arrestation de ou des scélérats qui ont essayé à mettre le feu à leur magasin, samedi soir, 23 du courant, à peu près à 9 heures. E. JOHNS & Co. rue St. Charles.
28 juin

MR. L. DUPERRON, dentiste, rue Conti, No. 50 encoignure Dauphine et Condé, devant partir très incessamment pour la campagne et y passer la mauvaise saison, dans le courant du mois prochain, engage les personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère, à venir le trouver au plus tôt.
Il invite en même temps les personnes sujettes aux maux de dents, à venir prendre connaissance du procédé dont il se sert pour arrêter la carie et faire disparaître pour toujours la douleur des dents sans les arracher. Les heureux résultats qu'il a obtenus sur un grand nombre de personnes de cette ville peuvent le mettre à même de convaincre les personnes qui pourraient douter de l'efficacité de son procédé.
27 juin—5

MAIS—1200 sacs en bon ordre, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, rue de Conti.
30 juin

MR. F. KROLL, professeur de musique, se proposant de fixer son séjour à la Nouvelle Orléans, informe respectueusement le public, qu'il propose le violon, la guitare, solfège et la clarinette. S'adresser chez Messrs Nagle & Brocard, et F. E. Benoit, rue de Chartres, ou à son domicile rue de Bourgogne, No. 77. 5 juin

BOIS—43651 pieds de bois de cypre à plancher de 1 1/2 de pouce d'épaisseur et de 16 à 20 pieds de long, et de 7 pouces de largeur, débarquables au nouveau Bassin, rue Julie. Pour les conditions, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, No. 63, rue Gravier.
28 juin

AUX EPAVES.
Une grosse Mule blanche ayant une corde attachée au pied droit de devant, sans autres marques apparentes. La dite mule est à l'écurie de Mr. Guérin, rue Ste. Anne, No. 214, depuis le 29 juin 1838. Le propriétaire est requis de la réclamer, à défaut de quoi elle sera vendue le Samedi, 14 juillet 1838, par Mr. Guillotte, encanteur, d'après les ordonnances de police de la 1re municipalité.
3 juil Jh. MAURICE, capitaine.

AVIS.
DÉTENU à la geole de St. Jean Baptiste, le nègre nommé CELESTIN, appartenant à Mr. Winter, Bayou de Lafourche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 30 juin 1838.
3 juil A. LUMINAIS, shérif.

LARD—60 tonneaux, lard de Cincinnati, épaules, à vendre pour des billets des banques du Mississipi, par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.
3 juil

Aux chargeurs de coton et de tabac dans quelque port de l'Europe que ce soit.
HUILE, COULEURS, &c—1000 gallons huile de lin, en barriques et en barils; esprit de thérébentine, no. 1 et 2; blanc de plomb, rouge, vert, noir, verres, à vitre, &c. à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune & Tchoupitoulas.
2 juillet

FORMATION DE SOCIETE.
LE soussigné ayant formé une société avec son neveu M. John Leeds, les affaires ci-devant conduites par lui jusqu'ici, à partir de cette date, sous la raison de Leeds & Co.
Nouvelle Orléans, 2 juillet 1838.
3 juillet—3 JEDEDIAH LEEDS.

SANGSUES.
PLUSIEURS milliers de belles sangsues de Malaga à 12 1/2 cents la pièce. De plus quatre milliers de sangsues supérieures de Hongrie à vendre. A 25 cents pièce, au dépôt, rue du Quartier, No. 25, entre Condé et Levée. 3 juillet

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme depuis plusieurs années dans le commerce, connaissant parfaitement la ville et les faubourgs et parlant et écrivant l'Anglais, le français et l'espagnol, désire trouver une place; les meilleures références seront données. S'adresser à la poste, boîte No. 40. 3 juillet

DEMANDE D'UN BRIQUETIER—Un bon briquetier trouverait à se placer en s'adressant au DR. H. [illegible] 11, rue des François
3 juillet—3

LARD PLATS COTES—60 boucauts de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
4 juil

CORDES A EMBALLAGE—150 rouleaux corde [illegible] GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, rue de Conti.
2 juillet

FARINE—200 barils farine fraîche; 50 barils de [illegible] en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, No 17, rue de la Commune.
3 juillet

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié et 50 barils Monongahela, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, No. 17, rue de la Commune.
3 juil

$50 DE RECOMPENSE.
LA somme de deux cent cinquante piastres [illegible] billets de la Banque de Port Hudson et de Clinton Rail Road, s'est égarée d'une lettre [illegible] heures et demie, dans l'après midi de mardi 3 du courant, [illegible] du magasin des soussignés et celui de M. Vinton, [illegible] à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre.
La récompense [illegible] sera payée en rapportant les billets ci-dessus spécifiés à CARRIERE, DARAN & Co. 11 et 13, rue St. Louis.
4 juillet—4

POUR LA MOBILE.
Touchant à tous les ports intermédiaires de la côte. Le steamer GIRAFFE, capitaine Swiler, partira aujourd'hui du chemin de fer, samedi matin, après l'arrivée des chars de [illegible].
6 juillet—3

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le steamer PLOUGHBOY, capitaine Thomson, ayant été forcément retardé, partira pour les ports ci-dessus et tous les endroits intermédiaires, dimanche, 8 juillet, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au haut de la rue Poydras, ou à WALKER, KNIGHT & Co., No. 86, Nelle. Levée.
5 juillet

Pour la Mobile, par le Lac et la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi, Ile et Ouest Pascagoula.
Le steamer ISABELLA, capitaine Walker, partira pour les ports ci-dessus, dimanche matin, 8 juillet, après l'arrivée des chars de sept heures. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co., No 86, Nelle. Levée.
6 juillet

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le steamer BUCKEYE, tirant peu d'eau, et de marche supérieure, commandé par le capitaine Richards, partira pour les ports ci-dessus, samedi 7 du courant, à dix heures du matin. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue de la Commune, ou à ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras.
Bien que l'on rapporte que l'Ohio soit très bas, [illegible] que ce bateau ne sera nullement retardé dans sa route, attendu qu'il ne tire que trois pieds et demi d'eau. 6 juillet—6

POUR FORT GIBSON, FORT SMITH, VAN BUREN, LITTLE ROCK ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le steamer ELK, capitaine Myers, est maintenant prêt à recevoir son chargement, pour les ports ci dessus, et partira Dimanche 8 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le wharf de la rue de Lafayette, ou à LONG & GRIVOT, No. 12, rue Poydras.
6 juil et

Pour St. Martinville et tous les ports intermédiaires.
Le steamer AJAX, capitaine G. Ratter, partira pour les ports ci-dessus, Mardi, 10 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à POLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, No. 17, rue St. Louis.
6 juil

BOIS DE CAMPECHE—60 tonneaux en débarquement de la goëlette Créole, et à vendre par JN. GROSBY, No 30 rue de Camp.
6 juil

Pour Louisville, Madison et Cincinnati.
Le steamer PERU, capitaine L. A. Swiler, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à COMSTOCK HYDE & Co. 18, rue Poydras.
6 juil

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le steamer ANGORA, fin marcheur, Capitaine C. Ruby, partira pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, dimanche 7 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou PIERCE SHANNON & BROTHER, No. 57, rue des Magasins.
L'Angora ne tirant que très peu d'eau, parviendra sans difficulté à toucher dans tous les ports, sans courir le risque d'être détenu par les basses eaux. Il offre tous les agrémens aux passagers. 5 juil

Pour Pittsburg, Cincinnati, Louisville et tous les ports intermédiaires.
BATEAU DE PASSAGE.
Le steamer ALBANY, fin marcheur, capitaine J Bockell, est attendu sous les jours, et partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
6 juil

POUR ST. MARTINVILLE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES
Le steamer AJAX, capitaine G. Ratter, partira pour les ports ci-dessus, aujourd'hui, 6 juillet, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à POLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 19, rue St. Louis.
4 juil

POUR ST. LOUIS ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le steamer UNITED STATES, capitaine S R Hall, est maintenant prêt à recevoir son chargement, ayant une grande partie de son fret engagé et allant à bord, partira incessamment. Pour fret du reste ou pour passage, ayant de beaux emménagemens. S'adresser à bord vis à vis la rue Gravier, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
6 juil

POUR GALVESTON, VELASCO—Texas.
Samedi 15 juillet, à 1 heure A. M.
Le splendide paquebot à vapeur doublé, chevillé en cuivre et à basse pression COLUMBIA, capitaine Andrew Moore, partira positivement le jour ci dessus désigné.
Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana, seront débarqués à Velasco, et pourront être rendus que le bateau partira ponctuellement comme ci-dessus annoncé. Pour fret ou passage, ayant des emménagemens magnifiques et bien garnis pour 100 passagers de chambre et 100 passagers [illegible], s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co rue de la Commune No. 85
N. B. Le fret n'est pris que pour Galveston, et on n'en prendra pas après le 13 courant à 4 heures P. M.
Aucune chambre privée [illegible] ne seront assurés pour personne jusqu'à ce qu'elles soient payés.
Le réservé pour le nom des passagers est exposé au bureau, rue de la Commune No. 85
N. B. Les billets de la Banque de Cité de la Nlle. Orléans sont les seuls reçus en paiement pour fret ou passage. 3 juillet

POUR ST. LOUIS & ALTON.
LE steamer MADISON, capitaine Scott, prend maintenant son chargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis de la rue Commune, ou à GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, rue de Conti.
Le Madison prendra du fret pour Memphis, Randolph, et les autres ports intermédiaires. 3 juillet

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI
Le bateau à vapeur fin marcheur PLOUGH BOY, capitaine Thomson, partira pour les ports ci dessus et lieux intermédiaires, vendredi 6 courant, à 11 heures A. M.
Ce bateau n'a pas de supérieur tant sous le rapport de la sûreté que de la commodité. Les prix du fret et du passage sont aussi bas que ceux d'aucun des bateaux qui faisant ces voyages. Pour de plus amples renseignemens, s'adresser à bord ou à WALKER, KNIGHT & Co. rue de la Nouvelle Levée No. 86
3 juillet

POUR LA BAIE ST. LOUIS Passe Christian, Biloxi, Ouest et Est Pascagoula.
Le bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Walker, partira pour les ports ci dessus, samedi 7, au matin, sitôt après l'arrivée des chars de 7 heures, et quittera Pascagoula vendredi matin afin d'arriver au wharf du rail road Pontchartrain au soleil couchant. Pour plus amples informations, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co 86, Nouvelle Levée
2 juillet

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI
Le steamer de passage JOHN LINTON, capit. H. Shreve, partira pour les ports ci dessus, samedi 7 juillet, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
30 juin PIERCE, SHANNON & BROTHER.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG.
Le steamer TIBER, fin marcheur, capitaine J. Johnson, partira pour les ports ci dessus et les lieux intermédiaires, jeudi 5 juillet prochain, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, No. 57, rue des Magasins.
Le Tiber est bâti expressément pour bateau de passage et ne tirant que très peu d'eau, il pourra atteindre sans aucun inconvénient à tous les ports de sa destination. Les passagers peuvent être assurés d'être débarqués dans l'un de ces ports aussi promptement qu'ils le seront par aucun autre bateau naviguant dans l'Ouest. 29 juin

MALLE DES ETATS-UNIS.
POUR LOUISVILLE.
Le steamer DIANA, capitaine F Conter, est attendu ici le 6 juillet, et partira immédiatement pour le port ci dessus. Ce bateau a été bâti expressément pour l'agrément des passagers, et offre toutes les commodités possibles. Des chambres pourront être retenues en s'adressant à PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.
30 juin

POUR NEW-YORK.
La goëlette TRIUMPH, du port de 95 tonneaux, a une partie de son chargement engagée. Pour fret du reste, s'adresser au capitaine, à bord, ou à J W ZACHARIE & Co, 68, rue de la Douane.
6 juillet

A VENDRE ou à fréter pour un port du golfe de Mexico, la belle goëlette américaine CORA, capitaine Delvaille, du port de 900 barils, et récemment doublée en cuivre neuf. S'adresser à A M DE MIRANDA. 113, rue Bourbon.
5 juillet

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier ROBT FULKFORD, capitaine Prince, prend maintenant son chargement à la presse à coton d'en haut, et ayant une grande partie de son fret engagé, partira sous peu. S'adresser à bord ou à GEO. GREEN, No. 6[illegible], rue du Camp.
6 juil

POUR LIVERPOOL
Le navire fin voilier A. I. FORMOSA, capitaine Toole, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sans délai. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune
3 juillet

POUR LIVERPOOL.
Le navire J. TACITUS, capitaine Russell est maintenant en charge à la presse à coton d'en haut, pour fret, s'adresser à GEORGE GREEN, 66, rue du Camp
3 juillet

POUR NEW-YORK
Nouvelle ligne de Paquebots,
Devant partir le 8 juillet
Le navire KENTUCKY, capitaine John Bunker, ayant presque tout son chargement à bord, partira positivement au jour ci dessus indiqué. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout de la rue [illegible] ou à E. O. AMES, 41, rue du Camp.
3 juillet

POUR NEW-YORK.
Ce navire PROVIDENCE, capitaine Pease, a commencé à charger, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. C. CAMMACK & Co. Bank Place.
29 juin

PASSAGE POUR NEW-YORK.
Quelques passagers de chambre, pourront encore trouver de la place à bord le navire HENRY, capitaine Peters, ayant de superbes emménagemens. Ce navire partira incessamment. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, près de la Presse à coton, du faubourg Ste. Marie, ou à J W ZACHARIE & Co. 68, rue de la Douane.
30 juin

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Coton endommagé.
IL sera vendu Samedi, 7 du courant, à 5 heures, [illegible] Levée, au bout de la rue de [illegible], 150 Balles de Coton endommagé, vendues [illegible] de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 6

PAR J. B. SLACHE.
IL sera vendu, samedi 7 du courant, à 11 1/2 heures, [illegible] au No. 19, rue Conti, une [illegible] d'objets appartenant aux Etats Unis d'Amérique.
6 juil—8

PAR BOUNY & GIRAULT.
IL sera vendu mardi, 17 juillet courant, à midi, [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St Louis, [illegible] de M. Louis R[illegible] conditions de l'adjudication qui [illegible] le 28 juin 1838.
Un lot de terre situé dans le faubourg de la [illegible] pieds 11 pouces 10 lignes de face à la rue [illegible] 116 pieds 6 pouces de profondeur [illegible] 117 pieds 3 pouces 9 lignes sur l'autre [illegible] 51 pieds 7 lignes sur la ligne du fond, le tout mesuré [illegible] plan dressé par W. L. Atkinson [illegible] 1838.
Conditions—$722. 33, le 21 juin 1839, et la moitié comptant et le reste à 12 mois de crédit; [illegible] endossé à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement.
5 juil—ref 7, 10, et 16

PAR J. B. SLACHE.
IL sera vendu samedi, 7 du courant, à 10 heures, dans le magasin d'encan, No. 29 rue Conti, [illegible] 3 demi pipes eau de vie de Cognac, pour comptant. 6 juillet

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de coton endommagé
IL sera vendu lundi, à 5 heures, à la presse [illegible] d'Orléans, 30 balles de coton endommagé vendues pour compte de qui il appartiendra
Conditions: comptant. 6 j[illegible]

PAR J. LEVY
Vente par les gabelles du Port
IL sera vendu vendredi, 6 du courant, à midi, No. 53, rue des Magasins, par ordre et sous la direction des Gardiens du Port.
Environ 200 sacs café du Rio.
4 caisses chapeaux de castor,
Endommagés à bord du brick Francis Ashby, [illegible] voyage de New-York à ce port. 4 juil

PAR J. LE CARPENTIER
IL sera vendu lundi, 9 juillet, à 4 heures [illegible] de l'après midi, dans la maison [illegible] devant par M. C. Octave Livaudais, situé [illegible] faubourg, coin St. Claude et Tremé, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juin courant, à la requête de M. Jacques François Ernoul Livaudais curateur de la succession [illegible]
Tous les objets, meubles meublant, argenterie, de table et de lit, fusil de chasses, pistolet, pots, et divers autres articles
Conditions comptant. 28 juin—3

PAR HEWLETT & CENAS
BATEAU A VAPEUR
A VENDRE.
Le soussigné offre à vendre le bon bateau à vapeur KASAW, bien connu dans le port pour sa marche [illegible] une des meilleures qui vont sur le fleuve. Si le dit bateau n'est pas vendu à [illegible] d'ici au samedi 30 juillet prochain, il sera vendu [illegible] à midi, à la Bourse de l'Arcade, [illegible] par Mr. Cénas encanteur. On peut voir [illegible] en se rendant de l'autre côté du fleuve [illegible] propriétaire.
Les conditions sont [illegible] comptant et le [illegible] 6 mois en billet endossé à satisfaction, hypothèque sur le bateau. AUGUSTE BERTRAND de l'autre bord
30 juin—8

Succession de William [illegible]
PAR M. BARNETT &c.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des [illegible] dans et pour la paroisse et ville d'Orléans daté du 26 juin 1838, il sera vendu mardi 10 [illegible] courant, à 10 heures du matin, à la résidence [illegible] rue Conti No 25.
Une quantité de meubles de maison et de [illegible] consistant en livres, tables, lits, toilettes et habits, argenterie et vaisselle d'argent.
Et plus une superbe voiture à quatre roues, paire de chevaux, deux paires de harnais [illegible] une vache. Conditions comptant. 30 juin

LES soussignés offrent à vendre à des conditions avantageuses:
2000 yards pierres plates de qualité supérieure et de Yorkshire,
50 barils ciment romain,
19 caisses cuivre en [illegible]
40 paquets cercles pour cuves
10 caisses [illegible] en cuir, patenté, pour [illegible] navires et les glacières, afin de maintenir la [illegible]
25 paniers bouteilles à madère,
14 balles toile d'emballage d'Ecosse, ayant [illegible] drawback,
200 barillets peinture verte à l'huile de 25 [illegible]
200 barils de ferblanc, de do 25 livres,
50 [illegible] peinture verte, sèche, couleurs [illegible]
1 [illegible] de peinture verte,
30 barriques vin de madère, qualité supérieure,
30 dames-jeannes vin rouge,
60 gallons eau de vie
40 caisses vin de sherry, do.
3 caisses toile cirée pour tables.
S'adresser à S HEATH & [illegible]
30 juin—3 Allée de [illegible]

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nouvelle Orléans, 21 juin 1838
DES soumissions par écrit seront reçues au bureau de la Compagnie, No. 133, rue de [illegible] pour la fourniture de
2,000 planches de pin jaune ou de cypre, de 4 [illegible] d'épaisseur, 12 pouces de largeur et [illegible] pieds de longueur;
2,000 de même épaisseur, même largeur, 20 [illegible] de longueur;
2,000 do do do 25 [illegible] de longueur;
40,000 pieds solives, de 6 pouces carrés, et [illegible] à 40 pieds de longueur;
200 pilots de 11 pouces carrés, de 20 pieds de [illegible]
200 do do do 25 do
200 do do do 30 do
200 do do do 35 do
200 do do do 40 do
Ces bois devront être délivrés à la Compagnie de Navigation, à l'embouchure du Bayou St Jean.
21 juin—12t GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

UNE BELLE CHEVELURE
EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant physionomie change et s'empreint de vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir. Un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes se passe dans la solitude. [illegible] Pour parer à cet inconvénient, le BAUME DE COLUMBIA DE OLDRIDGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les [illegible] empêche les cheveux de grisonner, et leur rend leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes [illegible] plus respectables qui produisent les propriétaires [illegible] l'efficacité du Baume d'Oldrige.
[illegible] la liste suivante;
Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie, [illegible]
Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, [illegible] par J. Oldrige, et avons trouvé que nos cheveux [illegible] ont cessé de tomber, [illegible]
W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste, Section de George, No. 86, 5e rue N.
John P. Ingliss,—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 R[illegible]
[illegible] Farey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—243 South 7th
John Gord Sr.—123 Arch st.
Les hommes âgés et ceux qui [illegible] n'en pas reconnaître [illegible] bienfaisantes, mais pourtant [illegible] que trois des signatures ont passé la [illegible] que les deux autres ont passé la trentaine.
Du Maire de la ville de Philadelphie. Etat de Pennsylvanie.
Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messrs J. P Ingliss, John S. Farey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et pleine et entière foi peut être donnée à leur certificat.
En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait poser le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.
PRECAUTION.—Observez que chaque bouteille de baume véritable a une couverture splendide, laquelle sont représentées les chutes du Niagara, [illegible] nom de l'agent, &c.
A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co., seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr. Maiden Lane aux portes au dessous de Pearl st., New-York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans toutes les villes de l'Union. Aussi par [illegible] Hart & Co. Magasin de Peignes [illegible] rue de Chartres. 2 fev

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
En 30 Leçons.
M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien [illegible] du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à lire le Français en 30 Leçons, offre de mettre [illegible] résultats en pratique [illegible] dans des leçons [illegible] cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 156, entre Bourbon et Dauphine.
Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire et la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 13 mai—6m

ON demande des billets des banques de M[illegible] s'adresser à HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres
30 juin

800 BALLES DE FOIN de 1ère qualité maintenant à bord du navire Sarah [illegible], vis à vis la rue St. Ferdinand, près de la presse d'en bas, à vendre à bon marché par le soussigné F DAUBER[illegible] No. [illegible], Vieille Levée
3 juillet—3

A VENDRE.
LE Théâtre Marigny est offert en vente [illegible] de la société. Les personnes qui désireront en faire l'acquisition sont priées de [illegible] sur les lieux, où on pourra leur donner les renseignements nécessaires.
Si de ce jour au 16 du courant, ledit Théâtre n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan
4 juillet—9

VIN A VENDRE.—Excellent claret en caisses. Champagne supérieur de la marque Duc de [illegible], Médoc de première qualité en barriques, Bourgogne, etc, etc.
SOIE à coudre d'Italie, dernièrement arrivée.
HORLOGERIE—Un assortiment de montres [illegible] divers prix et qualités.
CHATELANAT 119, rue [illegible]
6 juillet—2

AVIS—Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville—[illegible] propositions cachetées seront reçues jusqu'au [illegible] juillet à ce bureau, pour le posage de pièces de [illegible] sur ledit chemin. [illegible] Le paiement sera fait [illegible] à mesure que l'ouvrage avancera, [illegible] 30 pour cent, sur chaque paiement, jusqu'à ce que le chemin ait été achevé à la satisfaction du chef ingénieur. D. HOARD Chef ingénieur et Surintendant général.
4 juillet—4

FARINE—300 barils farine à vendre par G DORSEY 44, rue de la N. Levée.
3 juil

JAMBONS ENVELOPPES—En boucauts [illegible] de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.
3 juil